

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

**AFFAIRE N° 28/1293 :**

Vote de subvention à l'IREPS Réunion pour la mise en oeuvre du programme TIPITOU

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphane), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire



**Affaire n°28/1293 : Vote de subvention à l'IREPS Réunion pour la mise en oeuvre du programme TIPITOU.**

Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la préfecture et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de La Réunion, en lien avec la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), encouragent largement les initiatives dédiées à la prévention et à la lutte contre les addictions. Celles relatives aux conséquences découlant de l'usage abusif des écrans, corrélées au nécessaire développement de compétences psychosociales adaptées, sont de nature à s'inscrire dans les orientations nationales et régionales de santé publique.

A ce titre, le programme probant TIPITOU, validé par les instances locales, est proposé et mis en oeuvre par l'IREPS Réunion (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé).

TIPITOU est un programme de développement des compétences psychosociales (CPS) et langagières des enfants accueillis dans les structures de la petite enfance. L'objectif est de soutenir les professionnels impliqués dans le développement et l'éducation des jeunes enfants. Le développement des CPS le plus tôt possible est de nature à contribuer à lutter, par la suite, contre les addictions.

La ville souhaite mettre en oeuvre TIPITOU, en partenariat avec le CCAS de Saint-Pierre, au sein de trois de ses crèches, au bénéfice direct des enfants, des encadrants, et des parents.

Afin de garantir la mise en oeuvre de cette action, l'IREPS sollicite l'attribution d'une subvention de 12 000 €.

Ligne budgétaire : 4232 65748 174 MILDECA RE23000069

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 12 000 € à l'IREPS Réunion (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé de la Réunion) dans le cadre de la mise en oeuvre du programme TIPITOU.

- **D'APPROUVER** la convention annexée.

- **D'AUTORISER** le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à **SIGNER** tous documents relatifs à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

Michel FONTAINE